



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 29 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022
5. Informations du bureau du Conseil communal
6. Informations et réponses de la Municipalité
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élections des membres du bureau, de la Commission des finances et de gestion
9. Élection des Commissions
10. Préavis municipal 05/2022 concernant les comptes 2021 :
 - 10.1. Rapport de la Commission de gestion
 - 10.2. Rapport de gestion 2021, comptes 2021 et discussion
 - 10.3. Adoption du Rapport de gestion
 - 10.4. Adoption des Comptes 2021
11. Préavis municipal 06/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 29'150.00 TTC pour le rafraîchissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal
12. Préavis municipal 07/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 320'000.00 TTC pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et la digitalisation des processus
13. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal
14. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux, à la Boursière et aux personnes présentes dans le public.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 31 sont présents, 18 excusés (Mmes Bernier, Gonthier, Malagoli-Pache, Mugrabi, Stanescu, MM. Barbé, Broeksmit, Dehaynin, Engels, Facchin, Faillétaz, Gonthier, Künzler, Marzari, Owen, Reichmuth, Van Beneden et Williams) et 1 absent (M. Flesher). Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 16.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Ansermet, Decurnex Gonzalez et Helmers et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h43.

2. Assermentation

Le Président informe de la démission de Mme Dominique Figueroa-Bourdet. Un nouveau conseiller communal est assermenté : M. Cyrill Schuler.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2022

Le Président demande si les Conseillers proposent des modifications de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

Le Président propose l'ajout d'un point relatif à l'élection des commissions, inséré après le point huit ceci en raison de la nécessité de transformer une commission consultative en une commission ad hoc et d'attribuer une commission à un projet en cours.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Wohlschlag, Syndic, demande les modifications suivantes :

- Page 19, 4^{ème} paragraphe : « ... la Municipalité ne siège pas dans le CODIR de l'APEJ. » est modifié comme suit « ... la Municipalité **n'est** pas le CODIR de l'APEJ. » ;
- Page 21, dernier paragraphe : 2^{ème} phrase, « ... [la Municipalité] souscrit à la remarque de la commission ... des intercommunalités, car ils ne sont pas toujours perçus », est modifié comme suit « ... [la Municipalité] souscrit à la remarque de la commission ... des intercommunalités, car ils ne sont pas **reperçus dans leur intégralité** ».

Mme Decurnex Gonzalez demande les modifications suivantes :

- Page 18, 6^{ème} paragraphe : « Mme F. Decurnex Gonzalez indique qu'il y a 2 éducateurs présents à Necker pour superviser les jeunes ; la surveillance n'a pas lieu aux Rojalets » est modifié comme suit « Mme F. Decurnex Gonzalez indique qu'il y a **plusieurs surveillants** présents à Necker pour superviser les jeunes, **également deux éducateurs** aux Rojalets » ;
- Page 23, 1^{er} paragraphe : « Mme F. Decurnex Gonzalez n'a pas de complément d'information » est modifié comme suit « **Mme Ansermet** n'a pas de complément d'information ».

Mme Giger demande deux modifications :

- Page 19, il y a deux interventions qui lui sont attribuées (au 3^{ème} paragraphe et au 5^{ème} paragraphe) ; or, seule la deuxième doit l'être. Sur l'intervention au 5^{ème} paragraphe : « Mme N. Giger intervient en qualité de membre suppléante Elle relève que ces discussions n'ont pas lieu au sein des Conseils communaux mais au sein de l'association intercommunale ; il y a des délégations de 9 communes, soit beaucoup d'intervenants... » est modifié comme suit « Mme N. Giger intervient en qualité de membre suppléante Elle relève que ces discussions n'ont pas lieu **d'être** au sein des Conseils communaux, mais au sein de l'association intercommunale **qui est composée de délégations de 9 communes**, soit beaucoup d'intervenants ... ».

Mme Gillet relève que la première intervention susmentionnée, attribuée dans le procès-verbal à Mme Giger, lui revient. Elle avait indiqué avoir été présente à la séance du 15 mars et qu'elle avait voté contre l'amendement. Ainsi, en page 19, le 3^{ème} paragraphe est modifié comme suit : « Mme **K. Gillet** précise avoir participé à cette séance ; elle a voté **contre** l'amendement ».

Il n'y a pas d'autres modifications demandées.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 amendé est approuvé à la majorité par 23 pour, 0 contre et 7 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 18 mai 2022 se sont abstenus.

5. Informations du bureau du Conseil communal

Sortie du Conseil communal : Il y a eu 18 réponses positives, 19 négatives et 13 sans réponses. Au total, 23 personnes étaient présentes avec une partie de la Municipalité, une employée communale et un représentant de l'amicale des pompiers. Le Président donne un compte rendu de la journée. Il demande de transmettre les photos à presidence@commugny.ch pour éventuellement en publier une dans le CommugnyCation.

Fiches de vacations : à retourner avant le 30 juin 2022, complétées et signées.

Séances des commissions et documents : selon le règlement du Conseil communal, le Président rappelle que l'article 45 stipule que les commissions tiennent leurs séances à la Maison de commune. Tous les documents présentés sont confidentiels et doivent rester dans la salle ; ils ne peuvent être emportés, sous réserve d'une autorisation donnée.

Commission ad hoc pour le règlement communal sur la bourgeoisie de Commugny : la commission est dissoute, le préavis et le règlement ayant été acceptés.

Swisstransfer : cette option a été proposée par M. Palma pour la transmission des documents relatifs aux comptes. Le Président propose de l'utiliser pour l'envoi des futurs documents.

Formulaire de mise à jour des données personnelles : une fiche sera envoyée cet été pour mettre à jour les données ; il y aura la possibilité d'indiquer la manière dont les documents peuvent être transmis.

6. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag parle des recours faits par treize communes contre le décompte 2019 et 2020 de la facture sociale, auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). Quatre communes de Terre Sainte (Coppet, Crans, Founex et Mies) étaient concernées. À ce moment-là, s'était posée la question de l'engagement de Commugny, mais il n'avait pas été possible de prendre le train en marche. La CDAP a rendu son jugement le 10 décembre dernier ; elle n'a pas accepté le recours en faisant valoir des motivations surprenantes, ce qui a incité les treize communes à faire recours, le 27 janvier 2022, au Tribunal fédéral. Aujourd'hui, la Municipalité a reçu le décompte 2021. Elle pense que les considérations sont pertinentes et que les communes doivent s'engager. Trente-six communes ont ainsi rejoint les 13 premières pour faire recours contre la facture sociale 2021. Pour Terre Sainte, deux communes supplémentaires (Chavannes-de-Bogis et Commugny) se sont jointes. La Municipalité a fait valoir son autorisation générale de plaider ; un certain travail ayant déjà été accompli, les frais ne devraient pas dépasser 3'000 CHF/commune ; le recours sera déposé avant le 15 août.

Mme Decurnex Gonzalez communique les informations suivantes :

- Foodtruck : malgré un bon démarrage, le succès n'est plus au rendez-vous et les foodtrucks ne viennent plus ni à Commugny ni à Chavannes-des-Bois.
- Fête du 1^{er} août : commencera à la salle communale, avec une restauration proposée par l'amicale des pompiers, les habitants pourront ensuite se munir d'un lampion pour se rendre en cortège vers le silo de la famille Faillétaz pour assister à la partie officielle autour du feu ; les feux d'artifice seront tirés et la fête se terminera autour d'un concert à la salle communale.
- Fête au village (2-3 septembre) : se déroulera dans l'enceinte de l'école, avec une partie de l'animation dans le parc Marguerite (concerts, magie, forains, spectacles). Des bénévoles sont recherchés.
- Patrimoine : les travaux de la salle de gym ont démarré cette semaine avec l'installation du chantier.

Mme Helmers aborde les points suivants :

- Sortie des aînés : a eu lieu le vendredi 3 juin. 102 aînés ont participé. Le nombre de participants est en forte baisse par rapport aux trois dernières éditions (avec 150 inscrits).

- Sondage des jeunes : 172 jeunes ont répondu dont la majorité avait entre 12 et 14 ans. Le sondage est toujours actif sur le site internet de la commune. Prochaine étape prévue : M. Balestra va contacter les jeunes qui ont laissé leurs coordonnées et une séance d'information-discussion sera prévue avec les jeunes et les communes qui ont mis en place le sondage.
- APEJ : les informations relatives aux fréquentations en UAPE ont été communiquées aux parents. Les demandes de places pour la rentrée ont été dans l'ensemble satisfaites pour Commugny. En termes de capacité d'accueil, il y aura 12 places supplémentaires à Commugny, ce qui porte le total de places à 72 (contre 60 cette année). A midi, l'accueil reste le même, soit 84 places. En comparaison sur trois ans, l'APEJ offre 20 % de places supplémentaires à midi et 30 à 40% l'après-midi. Des accueillantes en milieu familial (enfants de la naissance à 12 ans) sont recherchées ; le flyer de recrutement est disponible sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

Mme Ansermet aborde le sujet des routes :

- Route de Marnex : les aménagements relatifs à la sécurisation des piétons et la réduction de la vitesse sont terminés ; les retours des riverains sont très positifs.
- Retour sur les questions des Conseillers communaux posées lors du dernier Conseil communal :
 - a) De M. Marchand : elle confirme que la ligne blanche pour les feux a été peinte sur la route de Genève, à la hauteur du carrefour de l'étoile.
 - b) De M. Van Beneden : la visibilité de l'intersection route de Marnex-route de Genève a été étudiée ; ils sont dans l'attente d'un rendez-vous avec le Voyer pour valider ou non la pose d'un miroir.
 - c) De Mme Dittli-Lemoing au sujet des zones 30 : lors d'une séance de travail, la Municipalité a esquissé un plan de limitation des vitesses sur certains secteurs ; ce plan sera présenté à la Commission des routes et la question de la Vy-des-Mores y sera aussi abordée.
- Route de Founex : les travaux avancent et pour l'instant les délais initiaux sont respectés.
- RC2, sur la commune de Founex : une fermeture totale à la circulation est prévue début juillet en vue de travaux routiers.
- Convention relative à la déchetterie : le 31 mai, les Municipaux concernés des trois communes (Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois) ont reçu les membres des trois Commissions consultatives. Suite de la procédure : la convention a été légèrement corrigée et envoyée pour relecture au service juridique du canton. La commission consultative va être transformée en commission ad hoc.

M. Lowe aborde les éléments ci-après :

- Radar : il y a 3-4 semaines de résultats à la suite de l'installation du radar pédagogique à la Vy-des-Mores. Le taux d'infraction mesuré est de 0.5 % toutes heures confondues. Généralement, la vitesse est modérée ; 85% des véhicules roulent en dessous de 38km/h. Il y a eu deux contrôles de la gendarmerie à la sortie du village sur la route de Divonne avec 9% d'infractions.
- Police des constructions : la Municipalité a décidé de ne plus utiliser les prestations du service technique intercommunal. Dès le 1^{er} janvier 2023, ils vont se réorganiser pour traiter les dossiers en interne, avec une modification des processus. La première étape vise à renforcer les compétences internes, avec la mise au concours (déjà faite) d'un poste d'architecte à 60-80% pour faire l'analyse technique des dossiers et épauler la Municipalité sur les projets de rénovation. L'objectif est d'avancer plus vite et de faire une meilleure planification.
- Révision du Règlement du Conseil communal : il remercie les Conseillers communaux de l'envoi des propositions qui ont été compilées et envoyées à la commission ad hoc.
- PACom : il y a encore quelques points assez compliqués à résoudre. Il faudra envoyer le tout pour examen au canton avant de pouvoir revenir devant le Conseil.
- PECC : la Municipalité a entendu le message d'urgence à la suite du postulat de Mme Mugrabi et de M. de la Fuente. Ils ont déjà reçu deux offres. Le préavis formel suivra pour la séance de septembre ou

d'octobre. Comme ces deux séances sont très proches, il souhaite demander à l'assemblée à quelle(s) commission(s) il s'agira de renvoyer les préavis, ce qui permettrait une rencontre en septembre et un éventuel vote de la demande de crédit extrabudgétaire en octobre.

- Un tableau réactualisé de tous les préavis en cours est projeté.

7. Informations des Commissions et Délégations

Commission consultative pour la convention en relation avec la déchetterie intercommunale

Mme Bärtsch informe que la Commission de l'Environnement, Mobilité et Énergie a mis à disposition trois de ses membres – Mmes Bärtsch et Gillet et M. Peter – pour se prononcer sur la convention d'entente intercommunale concernant la gestion et l'exploitation de la déchetterie. La Commission a été convoquée le 31 mai et le projet d'entente intercommunale leur a été présenté. Le fonctionnement de la déchetterie intercommunale a été fixé lors de son ouverture en 2016 par un contrat de droit administratif expirant le 31 décembre 2017, contrat qui a été reconduit depuis tacitement d'année en année, faute d'accord entre les trois Municipalités. Depuis, le projet a été repris et le Comité a répondu à toutes les questions et a pris note des remarques de forme. Les commissions avaient ensuite 30 jours pour se prononcer sur le contenu. La commission consultative de Commugny a confirmé qu'elle n'avait aucun souhait de modification à apporter.

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

M. Kaltenrieder informe que l'assemblée des SITSE s'est tenue le 9 juin. M. Dirk Engels, Conseiller communal de Commugny, a été nommé vice-président. Il ajoute que 10 préavis ont été bouclés en 2021. Pour l'exercice 2021, un montant d'environ 900'000 CHF a été attribué aux fonds de réserve. Les frais administratifs ont été répartis par genre (STEP, collecteur, eau potable).

STEP : il y a plus de frais à cause de l'augmentation des coûts des flocculants (produits chimiques). En revanche, l'adjonction de flocculants rend la qualité des boues meilleures, ce qui diminue les coûts d'incinération.

Pompage de l'eau potable : il y a eu moins de consommation d'eau en 2021 et plus d'apports en eau de source ; les coûts de pompage sont moindres.

Autres informations :

- Des investissements ont été validés afin d'améliorer le problème connu des odeurs des stations de pompage d'eaux usées ;
- 1 centime est prélevé par m3 d'eau potable pour des projets solidaires. Pour 2022, il a été décidé de soutenir un projet sur l'île de Madagascar pour un montant de 18'000 CHF ;
- Il y a une nouvelle borne hydrante et le remplacement de vannes de concession et de réseau sur la route de Founex à Commugny.

Commission de recours en matière d'impôts

M. Weisskopf informe qu'ils ont tenu leur première réunion depuis 25 ans. La Commission a rendu sa décision.

Commission ad hoc pour amender le Règlement du Conseil communal

M. Weisskopf indique que la prochaine séance aura lieu le 11 juillet.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

M. de la Fuente est membre du Conseil Intercommunal de l'ASCOT/AJET/APEJ, mais également membre de la Commission des finances et de gestion de l'ASCOT/AJET/APEJ (aujourd'hui, APEJ). Il souhaitait éclaircir certains points. À cet effet, il projette une présentation qu'il commente aux membres de l'assemblée en abordant 1) les comptes 2021 de l'AJET (pour Commugny : 636'000 CHF, soit 150'000 CHF de moins par rapport au

budget) ; 2) les comptes 2021 de l'ASCOT (pour Commugny : 1'628'000 CHF, soit 185'000 CHF de moins que budget) et 3) APEJ : un préavis a été approuvé pour la construction d'une salle de gymnastique pour un total de 14 millions CHF. Vu que la Municipalité siège au CODIR de l'APEJ, il souhaitait attirer leur attention sur les commentaires suivants :

- Quelle est l'urgence du projet vu qu'il se réalisera sur cinq à six ans, sous réserve des éventuelles oppositions ;
- S'agit-il d'un projet équitable si Coppet va payer 4 millions CHF pour la salle de gymnastique alors qu'elle coûte 7 millions CHF ;
- La société Microgis a présenté une étude sur la démographie scolaire 2020-2040. Le projet a été demandé en 2016 et il est présenté en 2022 ; il se demande ce qu'il s'est passé entre-temps. Les besoins en nouveaux locaux se feront sentir particulièrement pour le pôle du centre (qui inclut Commugny) car il n'y aura pas assez de place pour les élèves. Il se demande si les investissements pour l'avenir ont été pensés et se questionne sur le fait de savoir si la Municipalité est au courant. Il s'interroge sur le fait que le CODIR de l'APEJ présente maintenant le manque de classes pour l'avenir alors qu'en parallèle, le CODIR a mandaté Arsco pour transformer deux classes libérées à Necker afin de construire une salle de réunion.

M. Wohlschlag relève que la Municipalité est au courant de l'étude de Microgis et des besoins pour le pôle centre ; ils y travaillent.

Mme Helmers revient sur la salle à Necker en précisant que ce n'était pas une salle de classe ; il s'agissait d'une salle d'économie familiale qui n'était pas faite pour être utilisée comme une salle de classe.

M. de la Fuente pense qu'elle peut facilement être aménagée en salle de classe.

Mme Helmers relève qu'elle est sise au sous-sol et qu'elle n'a pas le format d'une salle de classe (tout en longueur). Concernant les salles de gym, elle précise qu'elles accueillent tous les enfants de Terre Sainte.

M. de la Fuente ajoute s'être rendu sur place et qu'il s'agit d'une salle éclairée. Il ne voit pas de limitation pour la transformer en salle de classe. Quant à la salle de gym, il a compris qu'il y aura une salle de gym pour le Pavillon (Coppet) ; l'autre salle de gym sera dédiée aux élèves de Terre Sainte. Coppet sera ainsi la seule commune disposant d'une école dont la salle de gym n'aura pas été construite par elle-même.

Mme Bärtsch demande des précisions sur la société Microgis et la notion de pôle centre.

M. Wohlschlag répond que Microgis est une société mandatée pour étudier les besoins en termes de démographie scolaire jusqu'en 2040. Quant aux quatre pôles identifiés : Nord, Sud, Ouest et Centre, les communes de Commugny et de Coppet se retrouvent dans le pôle dit du « Centre ». L'étude avait déjà été travaillée au niveau du Conseil d'administration d'Arsco et des discussions avaient eu lieu lors de l'affectation communale. La Municipalité a eu connaissance de cette étude ; elle sera très utile pour la suite.

8. Élections des membres du bureau, de la Commission des finances et de gestion

Le Président passe la parole à M. Vazquez, 1^{er} Vice-président, pour la nomination du Président.

Nomination du Président

M. Wolfensberger est élu par acclamation.

Le Président, M. Wolfensberger, reprend la présidence de la séance.

Nomination du Secrétaire

Mme Weber est élue jusqu'à l'été 2026 par acclamation. Elle est assermentée par le Président.

Nomination du 1^{er} Vice-Président

M. Vazquez est élu par acclamation.

Nomination du 2^{ème} Vice-président

M. Vora est élu par acclamation.

Nomination des Scrutateurs

Mmes Marzari et Bärtsch sont élues par acclamation.

Nomination des Scrutateurs suppléants

M. Williams est élu par acclamation.

Le poste de deuxième scrutateur suppléant est laissé vacant ; il sera mis au vote lors du prochain Conseil.

Nomination des membres de la Commission des finances

Le Président informe avoir reçu la démission de Mme Panetto. Les quatre membres restants, Mme Kuchárik-Mengotti et MM. Barbé, Luyet et Weisskopf sont candidats.

Mme Dittli-Lemoing propose la candidature de M. Schuler.

M. Schuler est élu par acclamation.

Mme Kuchárik-Mengotti et MM. Barbé, Luyet et Weisskopf sont réélus par acclamation.

Nominations des membres de la Commission de gestion

Le Président informe avoir reçu la démission de M. Stahl. Les quatre membres restants, MM. Claris, Kaltenrieder, Mac Avock et Vazquez, sont candidats.

Une conseillère propose sa candidature : Mme Schaerer.

Mme Schaerer est élue par acclamation.

MM. Claris, Kaltenrieder, Mac Avock et Vazquez sont réélus par acclamation.

9. Élection des Commissions

Le Président informe que la Commission consultative pour la convention en relation avec la déchetterie intercommunale doit être transformée en Commission ad hoc afin de pouvoir se prononcer sur le préavis qui leur sera prochainement présenté.

Le changement est accepté à l'unanimité.

Le Président informe que plusieurs préavis relatifs au Plan énergie et climat communal (PECC), ainsi qu'une demande de crédit extrabudgétaire, vont prochainement être déposés. Il propose de se prononcer maintenant sur leur renvoi à la Commission des finances et à la Commission de l'Environnement, Mobilité et Énergie.

M. Peter souhaite savoir si en cas de pose de panneaux solaires dans un champ, il ne faudrait pas ajouter la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Lowe mentionne que si un champ doit être transformé pour construire une centrale solaire, il s'agira de passer par une autre procédure. Au niveau du PECC, il s'agit davantage d'interventions sur des propriétés de la commune, relevant de la stratégie énergétique communale, avec une extension touchant la stratégie énergétique des particuliers (subventions, mesures d'encouragement).

M. Vazquez se questionne sur la nécessité de passer par la Commission de gestion dans les cas où le projet prévoirait des équipements sur les bâtiments.

M. Lowe relève, qu'à ce stade, il s'agit d'établir la ligne de conduite ; chaque projet devant être financé sera traité en fonction des commissions concernées.

Le Président demande si les membres sont d'accord de renvoyer les futurs préavis aux Commissions des finances et de l'Environnement, Mobilité et Énergie.

Le renvoi de la demande de crédit d'investissement concernant le Plan énergie et climat communal (PECC) aux Commissions des finances et de l'Environnement, Mobilité et Énergie est accepté à la majorité (30 pour) et 1 abstention.

10. Préavis municipal 05/2022 concernant les comptes 2021

Le Conseil accepte d'accorder le droit de prendre la parole à Mme Riccio, Boursière, à l'unanimité.

Comptes et gestion 2021

M. Wohlschlag commente les comptes sur la base des documents remis aux Conseillers communaux. Sur le rapport de gestion, il précise que l'idée était de fournir un document relatant toutes les activités sans être trop volumineux. Quant au préavis municipal, il s'agit d'un résumé des comptes, avec quelques éléments d'analyse et, en fin, un tableau des investissements. Quant aux comptes, ils ont été transmis assortis de commentaires.

M. Schuler relève une amélioration notable de la présentation du préavis et son utilité, ce qui est très apprécié.

M. Wohlschlag passe à la lecture des comptes page par page.

Mme Alonso constate en page 5, rubrique « Transports publics », que la ligne 813 ne passe pas à Commugny ; elle se demande pourquoi la commune paie pour cette ligne de bus. Elle voit un commentaire « refacturation expérimentations horaire ligne 813 » dans les comptes.

Mme Dittli-Lemoing relève qu'elle passe au chemin des Marais.

Mme Alonso répond que la ligne ne passe pas sur ce chemin, mais au bout du chemin qui n'est pas sis sur la commune de Commugny.

M. Wohlschlag prend note de la question.

En page 14 (rubriques 51 et 52) et page 16 (chiffre 710.3525), à la suite de l'intervention de M. de la Fuente, M. Weisskopf, s'interroge sur les 330'000 CHF cités pour savoir si la différence entre les montants budgétés et définitifs a été intégrée dans les charges effectives de 2021 ; il souhaite s'assurer que les associations ont remboursé le trop-perçu.

Mme Riccio répond que cela a été fait.

Rapport de la Commission de gestion

M. Mac Avock, rapporteur, relève que la Commission de gestion (COGE) salue le travail accompli par l'exécutif. Elle demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que les nouvelles. La COGE, à l'unanimité, recommande d'accepter les comptes 2021 et de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière et à la COGE. Elle recommande aussi d'accepter le rapport de gestion.

M. Wohlschlag remercie la COGE pour leur excellent rapport et fait les commentaires suivants :

- En page 3, au point 3.2, à propos du pot commun, le rapport pose la question de la reconduction d'un montant de 20'000 CHF au quotidien La Côte. Il transmettra la remarque lors de la prochaine Assemblée des syndicats. Il était prévu de le reconduire, mais la décision formelle n'a pas encore été prise et le sera lors de cette assemblée ; il précise que la décision sera prise à la majorité.
- En page 4, au point 3.4, il lit un extrait « Il ne devrait pas être possible de siéger simultanément au CODIR de l'APEJ et au conseil d'administration d'Arsco SA (conflit d'intérêts entre décideurs et exécutants). Les chiffres : 5 membres sur 9 du CODIR sont actuellement également membres du conseil d'administration d'Arsco SA, qui est lui composé de 10 membres ». Il relève que ce problème ne concerne pas Commugny, car ils ont pris garde de séparer les différentes représentations, ainsi que les suppléances, au sein de l'APEJ et d'Arsco SA.
- Concernant le point 2020.5, Télé-Dôle. Il lit un extrait du dernier email reçu le 22 juin du Secrétaire général de la Région de Nyon. Ces derniers sont disposés à déposer un préavis, mais cela nécessite l'accord des actionnaires de Télé-Dôle (droit de préemption). Sous réserve de l'approbation du préavis par le Conseil intercommunal, la Région de Nyon est favorable à la reprise des actions et du cautionnement y relatif.

Sur les points encore ouverts, il relève que la Municipalité s'engage à mettre en place la totalité des recommandations.

Le rapport de gestion 2021 est accepté à l'unanimité.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

La décharge à la Municipalité, à la Boursière et à la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

Le préavis municipal 05/2022 dans sa globalité est approuvé à l'unanimité.

11. Préavis municipal 06/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 29'150.00 TTC pour le rafraîchissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal

Mme Decurnex Gonzalez souhaite réagir sur le rapport de la Commission du patrimoine qui fait référence au nettoyage des tuiles ; elle précise qu'ils vont nettoyer le toit du pavillon avant d'entamer les travaux de peinture. Le tout sera coordonné. Elle ajoute que tout ce qui est suspendu sur le pavillon va être enlevé complètement.

M. Sharif, rapporteur de la Commission du patrimoine, relève qu'au vu des travaux menés par la commission, à l'unanimité de ses membres, celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal 06/2022.

M. Weisskopf, rapporteur de la Commission des finances, relève que les travaux de rafraîchissement des façades proposés sont nécessaires pour l'entretien et peuvent être financés et amortis comme proposé dans le préavis. La commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le préavis 06/2022.

M. Kaltenrieder souhaite savoir pourquoi ils doivent se prononcer sur un préavis traitant de travaux d'entretien, de surcroît sur une somme qui entre dans l'autorisation donnée à la Municipalité pour engager des frais.

Mme Decurnex Gonzalez aurait souhaité faire passer le montant du préavis dans les dépenses courantes mais le budget n'était pas suffisant. Il a donc été décidé de le faire passer en préavis lié au plan de rénovation.

Le préavis municipal 06/2022 est approuvé à l'unanimité.

12. Préavis municipal 07/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 320'000.00 TTC pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et la digitalisation des processus

Le Président remercie les Conseillers communaux pour l'envoi à l'avance de leurs questions.

M. Vazquez pose les questions suivantes sur le préavis 07/2022 :

- 1) Le préavis couvre-t-il TOUS les investissements et frais significatifs nécessaires au bon fonctionnement de la commune pour cette législature ou faut-il s'attendre à voter sur un autre préavis dans quelque temps ?
- 2) Redéfinition des processus pour améliorer la digitalisation documentaire, accompagnement par une société spécialisée : comment cette étude est financée ? Quel est le budget de cette étude ? Peut-on anticiper les investissements nécessaires qui vont découler de cette étude ?
- 3) Infrastructure : les coûts liés aux infrastructures distantes sont très souvent proportionnels au trafic et à la volumétrie utilisée : sur quelles bases ont été calculés les coûts liés à ce poste ?
- 4) ERP : est-ce que la formation des utilisateurs est comprise dans les coûts de mise en place (CHF 120'000)?
- 5) Transverse : qu'est ce qui est compris dans cette prestation ? En investissement ? En fonctionnement ?
- 6) Est-ce que la formation ne devrait pas être du fonctionnement et non de l'investissement ?
- 7) Marché public : même si l'on peut admettre de ne pas déposer cette demande sur les marchés publics, est-ce que la Municipalité va procéder à des appels d'offres pour chacun des quatre « projets » : a) Workplace, b) Infrastructure, c) Applicatif (ERP) et d) Transverse

Mme Naegeli pose les questions suivantes sur le préavis 07/2022 :

- 1) Existe-t-il un organigramme informatique actuel (type, âge et nombre d'équipements) et futur ?
- 2) Est-ce que les municipaux ont un laptop ou un ordinateur fixe, fourni par la Commune ?
- 3) Si je comprends bien, les postes de travail ne sont pas changés, mais mis à jour. Selon l'âge, ne faudrait-il pas profiter pour changer ces équipements ?
- 4) Confort de travail, est-ce que les utilisateurs qui sont toute la journée devant leur écran, bénéficient de la dernière technologie et de doubles écrans ?
- 5) Comment sont gérés les imprimantes, scanners et la gestion des documents. Achat, location ou leasing ?
- 6) Amortissement : suggestion d'amortir le tout sur 5 ans au maximum.
- 7) Migration sur un serveur distant :
 - a. un serveur mutualisé ? (partagé avec d'autres clients)
 - b. un serveur dédié ? (chez le fournisseur, mais que pour la Commune de Commugny)

M. Lowe répond aux questions de Mme Naegeli :

- 1) Organigramme : il existe un inventaire informatique ; il a été présenté à la Commission ad hoc.
- 2) Laptops : la commune dispose de cinq *Microsoft Surface* (tablettes), aujourd'hui, obsolètes ; elles ne seront pas remplacées. Les Municipaux utilisent leurs laptops personnels pour les affaires courantes. L'introduction de Microsoft 365 permettra d'avoir un bureau virtuel et des accès aux outils collaboratifs.
- 3) Changements des équipements : il est prévu de changer les postes de travail les plus anciens. Les postes de travail sont mis à jour régulièrement, lorsque les performances ne sont plus adéquates.
- 4) Confort de travail : les employés administratifs bénéficient d'un bon confort de travail et de deux écrans.
- 5) Gestion des imprimantes et des documents : la commune loue trois imprimantes multifonctions pour les copies, le scannage et la gestion électronique des documents ; elle possède deux imprimantes d'appoint, trois étiqueteuses et une imprimante de caisse.
- 6) Amortissement : la Municipalité considère que l'amortissement doit correspondre à la durée de l'utilisation de l'investissement jusqu'à son renouvellement. Les softwares choisis devraient avoir une durée d'environ dix ans. Si pour une raison externe (obligation cantonale), il fallait les changer avant 2032, la Municipalité procéderait à un amortissement exceptionnel.

- 7) Migration sur un serveur distant : il détaille la solution choisie. Les options techniques seront discutées avec les différents fournisseurs de logiciels pour confirmer la solution technique la plus appropriée au niveau de la sécurité et des performances.

M. Lowe répond aux questions de M. Vazquez :

- 1) Investissements prévus : il n'anticipe pas de gros investissements dans les prochaines années hors du préavis en ce qui concerne l'informatique de l'administration. Néanmoins, il est prévu d'ici au printemps 2023, un préavis relatif au câblage informatique des classes dans les bâtiments de l'école (école numérique). Les routeurs, bornes Wifi seront installées et gérées par le service cantonal responsable des écoles.
- 2) Redéfinition des processus - accompagnement par une société spécialisée : l'étude est financée dans le préavis sous le point « transverse ». Les investissements liés à cette analyse sont inclus dans le préavis.
- 3) Infrastructure : ils ont fait une estimation des coûts de *hosting* sur la base des données techniques de la part des éditeurs de logiciel et des puissances de calcul nécessaires pour faire fonctionner les softwares.
- 4) ERP - formation des utilisateurs : la formation est comprise dans les coûts de mise en place.
- 5) Transverse : en termes d'investissement, cela comprend l'accompagnement sur l'analyse des processus, les efforts de digitalisation, la réorganisation de la gestion documentaire, etc. En termes de fonctionnement, cela inclut le support d'opérations et la maintenance informatique.
- 6) Formation : toutes les étapes nécessaires à la mise en service des équipements et softwares sont à considérer comme de l'investissement. Après la mise en service, ils basculeront dans le support et les frais seront repris dans le fonctionnement.
- 7) Marché public : la Municipalité veillera à suivre la législation en vigueur pour respecter les contraintes légales.

M. Schuler ajoute deux points de réflexion afin de faire partager son expérience professionnelle :

- Il s'agit de tenir compte de l'impact des changements imposés à l'ensemble des utilisateurs (administration, exécutif et législatif) car la quantité de changements intervenant en parallèle est importante.
- Il demande si l'aspect cybersécurité a été couvert. Il propose de compléter l'étude avec une réflexion sur les outils de protection à mettre en place, car les communes sont sujettes à attaques.

M. Lowe indique avoir pris des mesures immédiates en termes de cybersécurité, ce qui a permis d'élever le niveau de protection.

Le Président donne la parole au Président de la Commission ad hoc pour l'infrastructure informatique communale.

M. Mac Avock, rapporteur de la Commission ad hoc, informe que la commission recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 07/2022.

Le Président précise que quatre personnes ont signé le rapport de la Commission ad hoc car un des membres s'est retiré (M. Kaltenrieder). Mme Kuchárik-Mengotti a repris le flambeau et a participé à une séance, mais elle a ensuite décidé de se retirer car siégeant déjà dans la Commission des finances qui traitait du même sujet.

M. Weisskopf, rapporteur de la Commission des finances, salue la bienfaisance du préavis soumis à leur examen. Le travail de longue haleine qui a précédé donne une légitimité naturelle à la demande de la Municipalité. Il s'agit d'un projet abouti qui permet à la gestion informatique de la Commune d'entrer dans le 21^{ème} siècle. La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le préavis 07/2022.

Le préavis municipal 07/2022 est approuvé à l'unanimité.

13. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal

Traité au niveau du point 12.

14. Divers

Le Président propose de commencer la prochaine séance à 19h45.

Le procès-verbal de décision est lu par la secrétaire.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 14 septembre 2022 à 19h45.**

La séance est levée à 22h10.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber